



**BNP PARIBAS**

**Dispositions Spéciales de l'Offre Commerciale  
Pour les contrats BNP Paribas Multiplacements Privilège  
BNP Paribas Multiplacements Privilège PER  
et BNP Paribas Multiciel Privilège 2**

**Offre disponible du 22 novembre 2021 au 31 décembre 2022  
inclus**

Cette offre est cumulable avec les offres en cours et peut être close  
à tout moment

Les versements sur les contrats **BNP Paribas Multiplacements Privilège, BNP Paribas Multiplacements Privilège PER ou BNP Paribas Multiciel Privilège 2** effectués entre **le 22 novembre 2021 et le 31 décembre 2022** inclus bénéficient de frais sur versement réduits au taux de 1%.

Ces frais réduits s'appliquent:

- au versement initial
- aux versements complémentaires

Ces frais réduits s'appliquent à ces versements quels que soient les supports choisis.

Ces frais réduits ne s'appliquent pas sur les versements réguliers.

En dehors de la période de commercialisation de l'offre, s'appliqueront les frais sur versements de 2,75 % maximum prévus par la Notice du contrat BNP Paribas Multiplacements Privilège ou par le Projet de contrat valant note d'information de BNP Paribas Multiciel Privilège 2.

En dehors de la période de commercialisation de l'offre, s'appliqueront les frais sur versements de 2,50 % maximum prévus par la Notice du contrat BNP Paribas Multiplacements Privilège PER.

En cours de vie du contrat, d'autres frais sont prélevés (frais de gestion, frais d'arbitrage, etc), selon les conditions définies dans les dispositions contractuelles du contrat.

**Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et/ou immobiliers. Les supports en unités de compte présentent donc un risque de perte en capital pouvant être partielle ou totale. L'assureur ne s'engage par ailleurs, que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur.**